



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

ᐅ.ᐅᓂ.ᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅ
ᐅᓂ.ᐅᐅᐅ

Siège social:
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:
Édifice Marly
3900, rue de Marly, 4^e étage.
boîte 50,
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
(418) 643-8388 ou 7974

**COMPTE RENDU DE LA 86^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE JAMES
(ADOPTÉ)**

DATE : Le 24 février 1995

ENDROIT : ENTRACO
500, boul. René-Levesque Ouest,
Bureau 600,
Montréal (Québec)

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Diane Morneau, Canada, présidente
Pierre Paulhus, Canada
Alan Penn, ARC
Philip Awashish, ARC
Louis Archambault, Québec
Gilles Frisque, Québec
Hervé Chatagnier, conseiller technique
Denis Bernatchez, secrétaire

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Mimi Breton, CCCPP
MM. Robert Daigneault, vice-président, Québec
Willie Iserhoff, ARC
Paul Wilkinson, ARC

INVITÉ : M. Pierre Dugas, ing. forestier



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente déclare la réunion ouverte à 9h30 et l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et présentation d'un nouveau membre;
2. Adoption du compte rendu de la 85^e réunion;
8. Affaires découlant de la dernière réunion;
5. Débat sur les orientations du gouvernement du Québec en matière d'énergie;
6. Dossier foresterie;
7. Discussion sur le projet de loi C-62;
3. Convention complémentaire no. 12;
4. Projets de parcs en milieu nordique;
9. Politique de mise en valeur intégrée adoptée par Hydro-Québec;
10. Révision du chapitre 22 de la CBJNQ;
11. Projet hydroélectrique Grande-Baleine;
12. Rapport sur les activités du COMEV, COMEX et du COFEX-Sud;
13. Dépôt de documents divers;
14. Rapport annuel 1993-1994;
15. Varia;
16. Date et lieu de la prochaine réunion.

La présidente mentionne que le Québec a nommé un nouveau membre en remplacement de madame Marie Lessard. Elle demande à M. Jacques Lefebvre de se présenter. M. Jacques Lefebvre fait état de sa formation et de ses diverses expériences de travail. Il est présentement directeur général du Centre écologique du Lac St-Jean inc. à St-Félicien. Les membres lui souhaitent la bienvenue au CCEBJ.

2. **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 85^e RÉUNION**

Le compte rendu de la 85^e réunion est adopté après y avoir apporté quelques modifications.

3. **CONVENTION COMPLÉMENTAIRE NO. 12**

M. Hervé Chatagnier présente les grandes lignes du dossier de la commercialisation de la viande sauvage. Les 9 et 18 septembre 1991, M. Claude Despatie, chef de la délégation du Québec, Comité conjoint de chasse, pêche et piégeage écrivait au président du CCEBJ pour lui présenter un projet de modification des annexes I et II du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). M. Despatie demandait que ce projet, proposé par les autochtones, soit soumis à l'attention des membres du Comité.

Le 29 octobre 1991, le Comité a adopté une résolution pour que la modification des annexes I et II du chapitre 22 de la CBJNQ soient modifiées conformément à l'entente conclue entre les parties dans ce dossier.

Le 6 novembre 1991, Le CCEBJ écrivait aux administrateurs pour expliquer brièvement le dossier et pour transmettre une copie de la résolution du Comité.

Le premier août 1994, l'Administration régionale crie, la Société Makivik et la Corporation foncière Naskapi ont déposé, au CCEBJ, une lettre portant sur la commercialisation de la viande sauvage. Cette lettre demandait que le CCEBJ applique les règles proposées par les trois groupes autochtones en ce qui a trait à leur proposition de modification de la CBJNQ à ce sujet.

Essentiellement, la proposition est à l'effet que les projets d'abattages de plus de 1 000 bêtes soient automatiquement soumis à la procédure d'évaluation et d'examen. Les projets d'abattages de moins de 100 bêtes seraient, quant à eux, soustraient à la procédure.

Les membres ont confirmé que leur position face à cette demande n'a pas changée depuis la résolution de 1991. Il a été convenu d'écrire aux administrateurs responsables de l'application de la CBJNQ pour leur signifier la position du CCEBJ.

La présidente suggère que le Comité demande la liste des projets visés par cette question afin de déterminer l'ampleur de la situation. M. Hervé Chatagnier croit que cette liste n'existe pas, à tout le moins chez les Cris car il n'y a pas de projet.

M. Alan Penn mentionne que ce sont les parties signataires de la lettre du 1^{er} août 1994 qui demeurent responsables de leur proposition d'amendement. Il revient à ces parties de déterminer s'ils ont l'intention de procéder à la modification globale des annexes de la CBJNQ plutôt que de faire une modification concernant uniquement leur proposition d'amendement. Présentement, les projets de commercialisation de la viande sauvage se retrouvent dans la «zone grise». Il demeure cependant possible de recommander au Comité d'évaluation (COMEV) d'agir en fonction de la volonté exprimée dans la demande d'amendement.

Les membres conviennent donc d'écrire au COMEV, avec copie conforme à M. Matthew Coon-Come, pour lui demander de respecter la proposition d'amendement suggéré, même si la CBJNQ n'a pas été encore modifiée.

4. PROJETS DE PARCS EN MILIEU NORDIQUE

M. Hervé Chatagnier fait un bref tour d'horizon de ce dossier. En 1992, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) rendait public son «Plan d'action sur les parcs». Le 31 août 1993, le président du CCEBJ écrivait au ministre Gaston Blackburn pour lui signifier que le CCEBJ était conscient du besoin de créer des parcs sur le territoire et qu'il appuyait la démarche du ministre en ce sens. La lettre rappelait au ministre que les projets de parcs sont obligatoirement assujettis au processus d'évaluation et d'examen en vertu de l'annexe I, article 5c du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). La lettre mentionnait également que l'article 22.3.6a de la CBJNQ prévoyait que les autochtones conservaient le droit d'exploitation de la faune dans les parcs. Le 2 décembre 1994, M. George Arsenault proposait au Comité de venir le rencontrer à l'occasion d'une prochaine réunion du CCEBJ, pour venir discuter de cette problématique.

Les membres croient qu'ils n'ont pas suffisamment d'information pour discuter de ce dossier et souhaitent obtenir une copie du plan d'action du ministère. Le secrétariat fera le nécessaire pour en obtenir des copies. Les membres conviennent d'en rediscuter à la prochaine réunion et demandent que le secrétariat invite M. George Arsenault, à cette prochaine réunion, pour discuter des projets du gouvernement en ce sens.

Les membres demandent au secrétariat de vérifier si les projets de parcs sont prévus dans le projet de plan d'affectation des terres et de vérifier les commentaires du Comité à cette époque.

5. **DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ÉNERGIE**

Mme Diane Morneau informe les membres qu'elle a participé à une séance d'information offerte par le ministère des Ressources naturelles (MRN) à Québec le 22 février 1995. La séance d'information a porté sur la présentation de la démarche, les modalités d'application de la tournée de consultation et sur le document «Des questions pour un débat public sur l'énergie». Selon madame Morneau, il semblerait que les groupes environnementaux, invités à siéger à la table de consultation, ont refusé car ils ne sont pas à l'aise avec le processus proposé.

M. Hervé Chatagnier présente les dates importantes à retenir pour participer au débat sur l'énergie. Ainsi, le 3 mars est la date limite d'inscription au séminaire, le 1^{er} mars est la date limite pour le dépôt des demandes d'aide financière pour la phase d'information alors que le 17 mars est la date limite pour faire une demande d'aide financière pour la phase de consultation. Le séminaire aura lieu à l'Hôtel Hilton de Québec, du 6 au 10 mars 1995 et la date limite pour l'inscription au débat est le 16 mars 1995. Le 19 mars 1995 est la date limite pour la remise des mémoires. Finalement, les tournées de consultation se dérouleront du 25 mai au 17 juin 1995.

Les membres discutent de l'intérêt du Comité à participer au débat public sur l'énergie et à produire, à ce stade-ci, un mémoire sur l'énergie. La question est soulevée à savoir s'il ne serait pas préférable d'attendre le dépôt de la «Politique sur l'énergie» pour réagir. Les membres conviennent que le CCEBJ doit limiter son action au territoire conventionné et qu'il ne doit pas s'écarter de son mandat et de son expertise en s'impliquant dans des problématiques provinciales.

Les membres conviennent que le Comité peut s'inscrire à un débat public, comme cela s'est déjà fait pour la Commission Charbonneau. Les membres décident que la participation au débat par le Comité doit se faire en limitant nos interventions à l'environnement, sans intervenir sur les filières énergétiques comme telles. Il a également été convenu que le mémoire du CCEBJ devait être examiné dans le contexte du mandat du Comité, en fonction de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Les représentants cris, quant à eux, croient que le Comité devrait produire un mémoire. Selon eux, il faudrait que l'intervention du Comité soit tangible et que le Comité ne soit pas considéré comme un groupe environnemental.

Suite à ces discussions, les membres décident de la formation d'un sous-comité composé de madame Diane Morneau et de messieurs

Alan Penn et Jacques Lefebvre. Le rôle de ce sous-comité est d'identifier les thèmes sur lesquels portera le mémoire du CCEBJ. Le secrétariat enverra des copies des textes portant sur la question de l'énergie, déjà produits par le CCEBJ.

À partir des thèmes identifiés par le sous-comité, le secrétariat rédigera un projet de mémoire qui sera soumis aux membres du CCEBJ dès qu'il sera produit. Une discussion plus formelle est prévue pour la prochaine réunion du CCEBJ qui aura lieu à Québec le 18 avril 1995. Le mémoire du Comité portera sur la problématique énergétique reliée au territoire conventionné et sera envoyé au ministre Gendron.

Les membres conviennent que le Comité s'inscrive au séminaire et fasse une demande d'aide financière pour la participation au débat public sur l'énergie.

6. DOSSIER FORESTERIE

Le secrétariat a invité M. Pierre Dugas, ingénieur forestier prêté par le MEF pour réaliser un mandat précis du Comité sur la foresterie, à venir rencontrer les membres afin de leur faire part de l'état d'avancement de ses travaux.

Après avoir fait une brève présentation de sa formation et de ses expériences de travail, M. Dugas explique, au moyen de cartes de deux unités de gestion (Saguenay/Lac St-Jean et Abitibi/Témiscamingue) du territoire conventionné, les différents types de divisions administratives associées à l'exploitation forestière.

M. Dugas fait état du premier mandat qu'il a reçu du Comité et du mandat, quelque peu modifié, qui a résulté de sa rencontre avec M. Alan Penn. Selon son évaluation, il n'aurait pas eu le temps de réaliser tout le mandat initial compte tenu que ses services ne sont retenus par le MEF que jusqu'au 31 mars 1995.

Globalement, son travail consiste maintenant à produire un historique de l'exploitation forestière sur le territoire visé par le chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Les éléments d'informations seront colligés en référence aux années 1974 à 1994 et porteront sur :

- la possibilité forestière;
- les volumes attribués;
- les volumes coupés.

M. Dugas remet au Comité une série de tableaux illustrant la progression de son travail jusqu'à ce jour.

Il est possible que le temps disponible pour réaliser ce travail ne permette pas de couvrir toutes les années identifiées dans le projet présenté au Comité. Les difficultés à obtenir l'information et la complexité associée à leur traitement ne permettent pas de croire qu'il sera possible d'aller au-delà de 1990, bien que ces données existent.

Les membres comprennent bien le mandat et souhaitent que le travail continue comme il a été entrepris. La présidente demande à M. Dugas s'il pourrait se rendre disponible pour présenter son rapport final au Comité. M. Dugas tentera de se rendre disponible.

Les membres se montrent satisfaits du travail fait et se disent d'accord avec le nouveau mandat tel que présenté.

7. DISCUSSION SUR LE PROJET DE LOI C-62

Le 9 janvier 1995, M. Paul Wilkinson a envoyé au secrétariat une copie du projet de loi C-62. Il s'agissait du document de première lecture de ce projet de loi qui datait du 6 décembre 1994. Ce projet de loi permet de substituer à certains règlements de nouvelles normes et de conclure des accords administratifs pour la réalisation des objectifs de la réglementation.

Les membres constatent que ce projet de loi permettra d'harmoniser les normes fédérales et provinciales et permettra la modification de ces normes au niveau «administratif» plutôt qu'au niveau «législatif», ce qui est plus simple.

Les membres conviennent qu'il faudrait suivre ce projet de loi, en particulier via la revue de presse anglophone, et en demandant de l'information sur sa portée. Éventuellement, le Comité pourra se pencher sur les implications que ce projet de loi pourrait avoir sur le territoire conventionné.

8. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

En référence à la note de service du 15 décembre 1994, portant sur le suivi de la 85^e réunion, M. Denis Bernatchez informe les membres des différentes lettres reçues au secrétariat depuis la dernière réunion de même que celles qui ont été acheminées à différents destinataires.

Le secrétaire informe les membres que le Comité n'a pas reçu de réponse à sa lettre envoyée au ministre de l'Environnement et de la Faune, M. Jacques Brassard. À ce propos, les membres croient utile d'écrire une lettre à Mme Sheila Copps, ministre de

l'Environnement du Canada, pour lui faire part des difficultés du Comité à remplir son mandat en vertu de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Une copie de la lettre écrite au ministre Brassard sera jointe à la lettre de Mme Copps. Une copie de la lettre envoyée à Mme Copps sera envoyée à M. Michel Dorais, administrateur fédéral.

Le secrétaire rappelle aux membres que le point d'information portant sur l'application du processus d'évaluation aux infrastructures forestières amenait certains éléments de discussion sur lesquels le Comité n'a pas convenu d'une position en ce qui concerne ce dossier. Cela ne permet pas de répondre adéquatement aux préoccupations soulevées par M. Gordon Blackned dans sa lettre au Comité du 8 septembre 1994. Il s'agit dans les faits de déterminer si les campements, chemins et autres infrastructures forestières échappent à la procédure (telle est la position du MEF présentement à partir des avis juridiques demandés) ou si ces projets doivent être soumis au COMEV (comme cela s'est toujours fait jusqu'à maintenant). Les membres suggèrent que le secrétariat contacte Me Robert Daigneault pour lui demander s'il est disponible pour travailler à la préparation d'une position légale du Comité sur la problématique soulevée par M. Gordon Blackned.

9. POLITIQUE DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE ADOPTÉE PAR HYDRO-QUÉBEC

La discussion sur ce point est reportée à la prochaine réunion.

10. RÉVISION DU CHAPITRE 22 DE LA CBJNQ

La discussion sur ce point est reportée à la prochaine réunion.

11. PROJET HYDROÉLECTRIQUE GRANDE-BALEINE

M. Hervé Chatagnier informe les membres que les divers comités associés au projet Grande-Baleine ont cessé leurs activités suite à la décision du gouvernement de reporter le projet. Le Bureau de soutien est fermé et le centre de documentation est déménagé.

Hydro-Québec prendra sa décision sur le projet Grande-Baleine une fois le débat public sur l'énergie terminé.

12. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU COMEV, COMEX ET DU COFEX-SUD

Le secrétaire fait état des dossiers traités par le Comité d'évaluation (COMEV) au cours de ses cinq dernières réunions (18 novembre 1994 au 15 février 1995) :

A- Extraction de sol Canton de l'Isle-Dieu

Projet de zone grise (art. 157, L.Q.E.). Le COMEV a recommandé que le projet pourrait être mis en oeuvre sans évaluation ou examen. Le Comité a fait des recommandations sur la protection du sol (conserver une mince couche de sol organique) pour atténuer les problèmes d'érosion et permettre la croissance des arbres à revégéter à la fin des projets.

B- Biodégradation de sols contaminés au «km 95 de la route de LG-2 à LG-3

Projet de zone grise (art. 157 L.Q.E.). Le COMEV a recommandé de ne pas assujettir ce projet compte tenu qu'il n'aurait pas de répercussions appréciables sur l'environnement et le milieu social. Un suivi des eaux souterraines devait être fait. Le Comité a demandé à être informé des résultats des travaux.

C- Projet d'établissement d'un site d'élimination des déchets : communauté crie de Mistissini

En vertu de l'annexe A de la L.Q.E., ce projet est obligatoirement assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen. Le Comité a adopté une recommandation de directive spécifiant le genre d'étude d'impact que le promoteur devait préparer.

D- Relocalisation de la prise d'eau de Waskaganish

Le projet a été analysé une première fois par le COMEV, mais des informations manquaient pour que le Comité fasse une recommandation.

À la 2^{ème} réunion sur ce projet, le COMEV a recommandé que le projet soit soumis à l'évaluation et à l'examen compte tenu de la recommandation de la bande d'assujettir le projet.

Une directive a été préparée par le Comité et envoyée à l'administrateur local.

E- Modification au tracé de la route d'hiver - Projet minier Eastmain

Projet de zone grise (art. 157 L.Q.E.). Le COMEV a recommandé de ne pas assujettir le projet à l'évaluation et à l'examen.

F- Travaux de biodégradation des sols contaminés - Site Laforge-1 et Laforge-2 (SEBJ)

Projet de zone grise (art. 157, L.Q.E.). En considérant les études préparées et les travaux proposés, le COMEV a recommandé que les projets pourraient être mis en oeuvre sans évaluation et examen compte tenu qu'ils n'ont pas de répercussions appréciables sur l'environnement et le milieu social.

G- Projet de construction d'un moulin à scie sur les terres de catégorie I de Waswanipi

En vertu de l'annexe A de la L.Q.E., ce projet est obligatoirement assujéti à la procédure d'évaluation et d'examen. Le Comité a adopté une recommandation de directive spécifiant le genre d'étude d'impact que le promoteur devait préparer.

Les opinions des membres ont cependant été partagées sur la directive à envoyer à l'administrateur local. Les représentants du Canada et ceux du Québec sont en faveur du projet de directive préparé par le secrétariat alors que les représentants criés estiment que le projet est insuffisant. Compte tenu de cette situation, les membres ont convenu que le projet de directive préparé par le secrétariat sera envoyé à l'administrateur local en environnement, accompagné d'un document qui reflète la position criée sur le contenu de la directive.

Finalement, les membres ont convenu d'écrire une lettre à l'administrateur provincial pour faire état des difficultés que le Comité rencontre depuis plusieurs années dans le traitement des dossiers reliés à la foresterie dans l'ensemble du territoire conventionné. La lettre exprimera en particulier que cette situation est liée au fait que, selon certaines interprétations, l'exploitation forestière serait soustraite du cadre juridique de l'évaluation environnementale alors qu'il serait logique de tenir compte du mode de vie des trappeurs dans les modalités de la gestion forestière comme cela est précisé aux articles 5.2.5 et 22.3.34 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Une copie de cette lettre sera envoyée au ministre des Ressources naturelles du Québec.

M. Hervé Chatagnier fait état des dossiers traités au Comité d'examen (COMEX) :

A- Lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) de Chapais

Le COMEX a reçu l'étude d'impact du promoteur, Les Placements Lopiri, et a posé des questions supplémentaires sur lesquelles il a reçu des réponses. Ce projet a deux composantes : un lieu d'enfouissement sanitaire et la construction d'une usine de briques énergétiques pouvant servir de combustible dans divers types de chaudières, seule la première composante fait présentement l'objet d'un examen. Les 8 et 9 mars 1995, il y aura une consultation publique dans le milieu. Par la suite, le COMEX fera une recommandation à l'administrateur provincial.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS DIVERS

Le secrétaire dépose les documents reçus depuis la dernière réunion.

14. RAPPORT ANNUEL 1993-1994

La présidente demande que des modifications légères soient apportées au rapport annuel. Elle remet au secrétaire la photocopie d'une page annotée. Le rapport annuel en est rendu à la phase de production à la Direction des communications et du marketing du MEF. Le secrétaire s'assurera que les corrections soient apportées.

15. VARIA

Il n'y a pas de discussion au point varia.

16. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion est prévue pour mardi le 18 avril 1995 (le lendemain du lundi de Pâques). La réunion aura lieu à Ste-Foy, dans les bureaux du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. Le numéro de la salle sera confirmé lors de l'envoi de l'avis de convocation.



DENIS BERNATCHEZ
Secrétaire